VILLE DE PLEUVEN



DEPARTEMENT DU FINISTERE ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept juin, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLEUVEN, s'est réuni à la Mairie de Pleuven, sous la présidence de Monsieur David DEL NERO, Maire

<u>ETAIENT PRESENTS</u>: DEL NERO David, ARZUR Yvon, CARIOU Philippe, CASELLINO Mona, CORNIC Karine, GOURVES Muriel, HERFAUT Denis, LAGADIC Christophe, LE BER Caroline, LE BOSSER Olivia, RIVIERE Christian, ROUE Christian, SIMON Mikaël, SINIC Aurélie

<u>POUVOIRS</u>: ont donné pouvoir FRANCHETEAU Laurent à ROUE Christian, MARTIN Corinne à CASELLINO Mona, BERTHOLOM Cyril à HERFAUT Denis, MILIN Claudine à CORNIC Karine, KERNEVEZ Marie-Hélène à ARZUR Yvon

ABSENTE/EXCUSEE: CARLIER Morgane

Secrétaire de séance : Monsieur SIMON Mikaël

NOMBRE DE CONSEILLERS : 23

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 20

PRESENTS A LA SEANCE : 14

DATE DE LA CONVOCATION : 21 JUIN 2024

DATE D'AFFICHAGE : 21 JUIN 2024

DCM N°2024-3-1

Objet : FUTUR CABINET DENTAIRE : demande formulée à l'EPF de céder la parcelle C 1063

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales.

Par délibération n°2023-5-11 en date du 18 décembre 2023, a demandé qu'il soit procédé à la revente par l'EPF (l'Etablissement Public Foncier de Bretagne) à l'OPAC et à Breatgne Ouest Accession des parcelles dans le cadre du projet en cours à Maner An Traon et a précisé que la Commune souhaite que la parcelle cadastrée C 1063 reste propriété de l'EPF dans l'attente de l'élaboration d'un éventuel projet de cabinet dentaire.

Considérant que le projet de cabinet dentaire est en cours, le prix de la parcelle C 1063 d'une surface de 793 m² pourrait être fixé à 55 510 € soit un prix au m² de 70 €, TVA en sus le cas échéant,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL A l'unanimité des présents plus les pouvoirs

- Demande à l'EPF qu'il soit procédé à la revente de la parcelle C1063 d'une surface de 793 m² par l'EPF au prix de 55 510 € (TVA en sus le cas échéant),
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la question et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en mairie les jour, mois et an susdits,

Le Maire, David DEL NERO